

L'INDUSTRIE ET L'AGRICULTURE FRANÇAISES EN 1987

LES REMÈDES URGENTS

Gérard QUÉVEAU
P.D.G. HEULIEZ

L'INDUSTRIE ET L'AGRICULTURE FRANÇAISES EN 1987

LES REMÈDES URGENTS

1 — LE CONSTAT EN 1987

Le système fiscal Français appliqué à l'Industrie est le plus irréaliste de la Communauté Européenne.

2 — LES RÉSULTATS

3 — LES FAUX REMÈDES

Moins d'Etat ne veut pas dire la même fiscalité sur l'Industrie.

4 — LES LOIS DE L'EXPANSION ET DU NIVEAU DE VIE

5 — LES VRAIS REMÈDES URGENTS

“La Qualité des produits par la formation des hommes et l'encouragement à l'investissement industriel”.

“Faire de la Recherche une priorité Nationale”.

Gérard QUÉVEAU
P.D.G. HEULIEZ

L'INDUSTRIE ET L'AGRICULTURE FRANÇAISES EN 1987

LES REMÈDES URGENTS

1 — LE CONSTAT EN 1987

- Le système fiscal Français appliqué à l'Industrie est le plus irréaliste de la Communauté Européenne.
- Recherche en % du P.I.B.
 - Charges fiscales et sociales dans les grands pays industriels en % du P.I.B.
 - Statistiques emplois et charges sociales dans le monde.
 - Pour 70 % de charges et taxes sur salaires, que paie chaque branche d'activité ?
 - Feuilles de paie FRANCE DESIGN Henri Heuliez - 1980 - 1985 - 1986 - 1987.
 - Distribution alimentaire dans le monde (statistiques par pays).
 - Dessin RANY.
 - Dessin HYPER SUPER MEL.

2 — LES RÉSULTATS

- L'Industrie Française paie 250 milliards de Francs d'Impôts et charges de plus que ses concurrents Européens en 1987.
- Comparaison d'une Industrie et d'un Hypermarché réalisant le même Chiffre d'Affaires H.T. 1 milliard de Francs par an (Emplois - Taxe professionnelle - Résultats).
- Statistiques du chômage (1975-1986).
- Taux de chômage des jeunes (1970-1986).
- L'Inflation (1970-1986).
- Solde balance industrielle.
- Situation du Marché Français (Taux de pénétration).

3 — LES FAUX REMÈDES

Moins d'Etat ne veut pas dire :

- 1 - Appliquer la même fiscalité sur l'Industrie ;
- 2 - Assurer l'équilibre des différents budgets avec les mêmes taxes anti-industrielles ;
- 3 - Réduire les crédits de la recherche sous prétexte du budget de l'Etat ;
- 4 - Faire porter la responsabilité du commerce extérieur à aux seules INDUSTRIE et AGRICULTURE ;
- 5 - Signer le traité de 1992 avant la création d'une Banque Centrale Européenne indépendante des gouvernements, l'Harmonisation de toutes les normes et règlements et les mêmes règles fiscales pour tous les pays d'Europe.

LE TERTIAIRE

Le point critique Gérard Forré de la main-d'œuvre secondaire.

4 — LES LOIS DE L'EXPANSION ET DU NIVEAU DE VIE

- La COURBE en X de Gérard FORRÉ
- LA LOI D'EQUILIBRE PRODUCTION - CHOMAGE - INFLATION.
- LOI du nombre maximum de pièces fabriquées.
- Les 10 lois INDUSTRIELLES de Gérard FORRÉ.

5 — LES VRAIS REMÈDES URGENTS

“La Qualité des produits par la formation des hommes et l'encouragement à l'investissement industriel”.

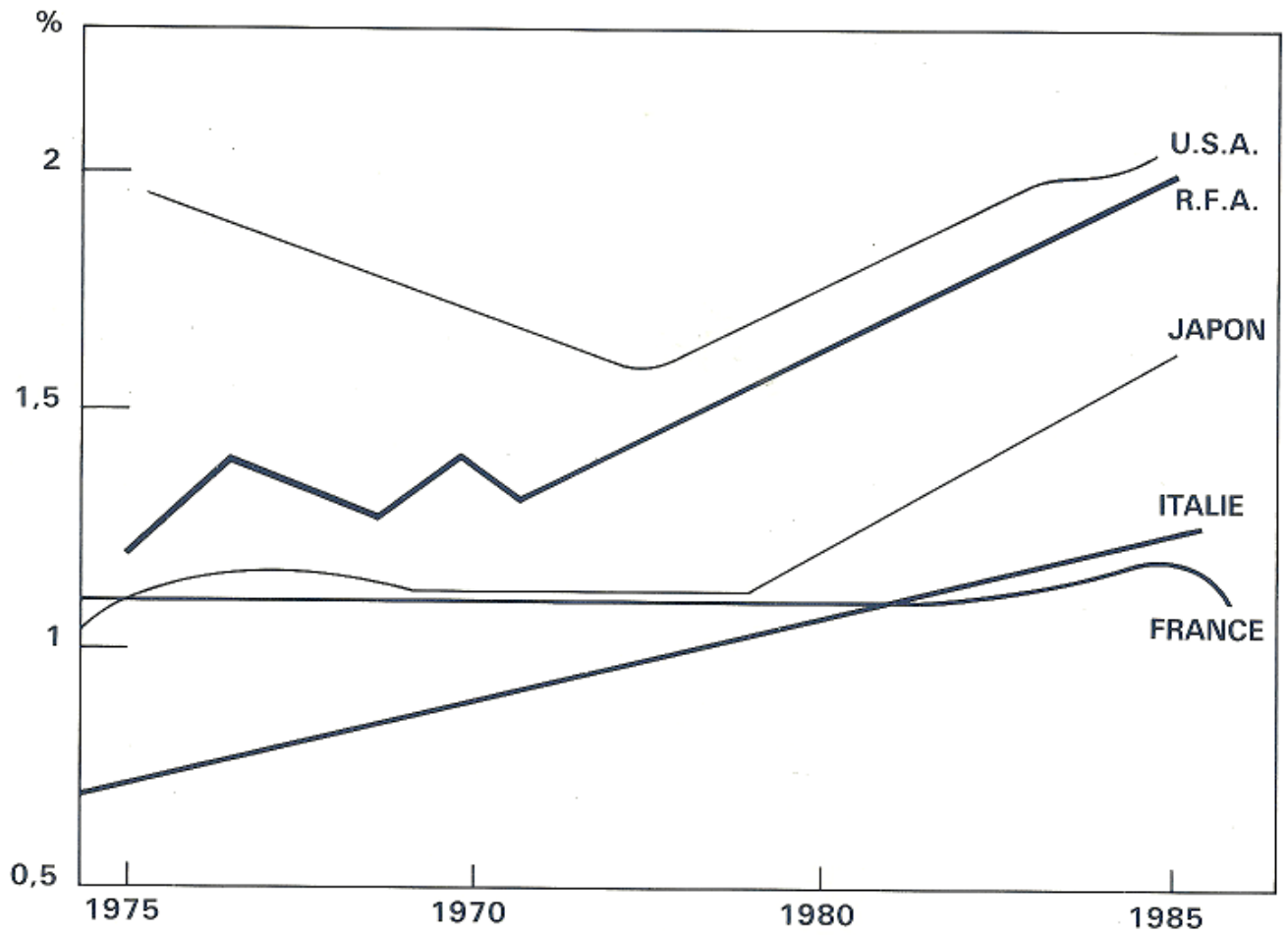
- L'EDUCATION et LA FORMATION.
 - L'ORGANIGRAMME MOLÉCULAIRE PARTICIPATIF.
- Accélérer les PRIVATISATIONS.
- Autoriser et favoriser les banques de dépôts à posséder des actions industrielles.
- Appliquer intelligemment la T.V.A. (Taxe à la Valeur Ajoutée) et modifier le financement des collectivités locales.
- Favoriser au maximum l'industrie et l'agriculture dans le cadre des traités 1992 : Grand Marché Commun Européen - mêmes normes - mêmes réglementations.
- Une seule Banque Centrale Européenne.
- Diminuer les charges de l'Industrie et de l'Agriculture de 250 milliards de Francs.
- Assouplir la loi ROYER et taxer les grandes surfaces pour financer les collectivités locales.
- Obliger les grandes surfaces à régler les fournisseurs à 30 jours maximum.
- Supprimer toutes les charges et taxes sur la recherche.

“Faire de la Recherche fondamentale et appliquée, civile, médicale et militaire, une priorité nationale”.

RECHERCHE

1970 1986

(En % du P.I.B.)

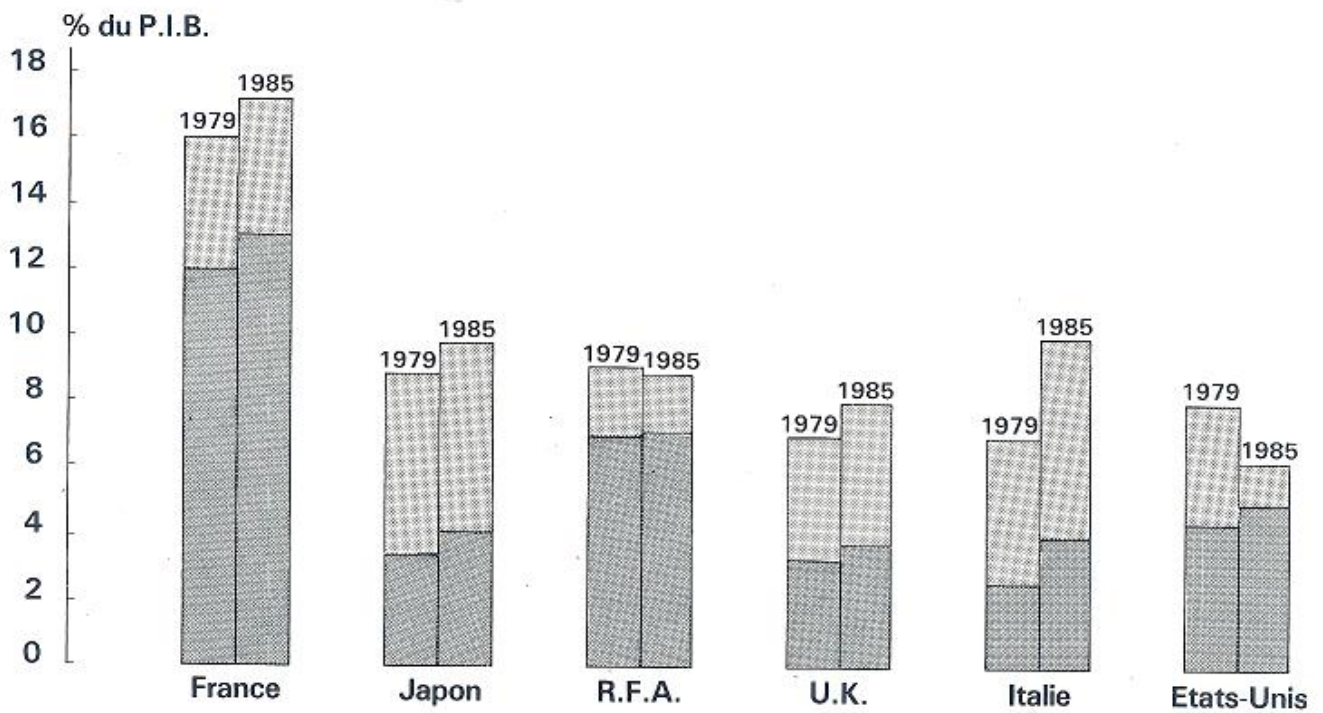


“Recherche
une Priorité Nationale
une Priorité Européenne
une Priorité Mondiale”.

LES CHARGES FISCALES ET SOCIALES DANS LES GRANDS PAYS INDUSTRIELS

(En % du P.I.B.)

DONT COTISATIONS SOCIALES 

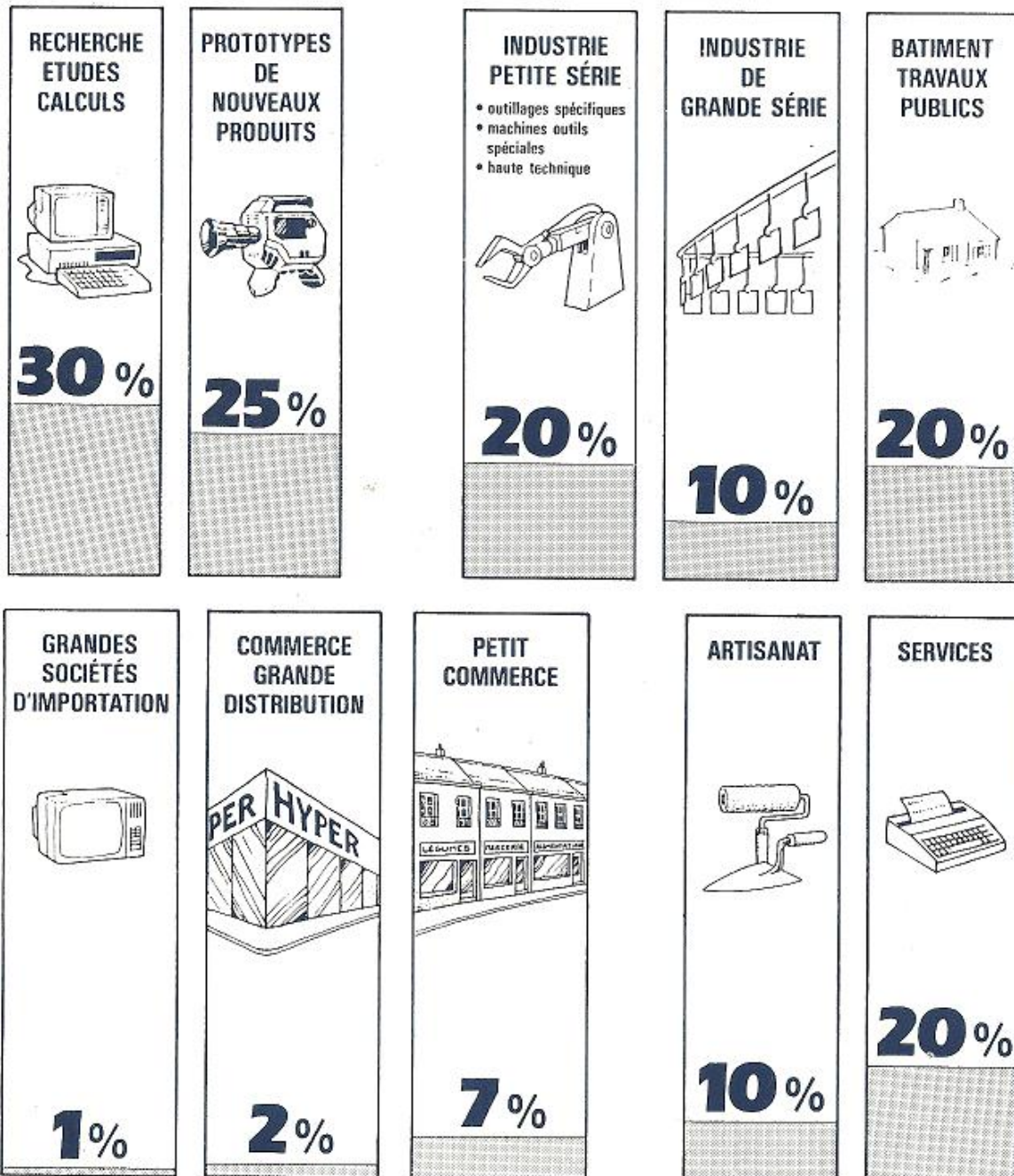


STATISTIQUES EMPLOIS ET CHARGES SOCIALES DANS LE MONDE

PAYS en 1986	EMPLOIS INDUSTRIE	CHOMAGE	DURÉE DU TRAVAIL	SALAIRE HORAIRE	CHARGES SUR SALAIRES % SALARIALES	CHARGES SOCIALES % PATRONALES	AUTRES CHARGES ET TAXES SUR SALAIRES	TOTAL CHARGES ET TAXES SUR SALAIRES BRUTS	FÉRIÉS PAYÉS ET CONGÉS PAYÉS PAR AN	REPRÉSENTA. DU PERSONNEL %
FRANCE 1982	5,2 M	8 %	39 h. 40	30 F.	11,1 %	33 %	12 %	56 % Brut 69 % Net	J.F. 10 j. C.P. 5 s.	—
FRANCE 1986	4,5 M	10,5 %	38 h. 50	38 F.	11,3 %	40 %	14 %	65 % Brut 80 % Net	J.F. 9 j. C.P. 5 s.	2 %
ALLEMAGNE 1986	7,8 M	9 %	40 h. 50	17 DM	18 %	20 %	—	38 %	J.F. 10 j. C.P. 4 s.	2 %
ITALIE 1986	4 M	11 %	42 h. 00	9.000 L.	9 %	50 %	—	59 %	J.F. 7 j. C.P. 24 j.	1,5 %
U.K. 1986	5,5 M	11,6 %	42 h. 00	3,7 £	8 %	10,5 %	—	+ 19 %	J.F. 8 j. C.P. 25 j.	1,5 %
ESPAGNE 1986	2,3 M	21 %	37 h. 50	580 P.	8 %	49,5 %	—	58 %	J.F. 13 j. C.P. 26 j.	1,5 %
SUÈDE 1986	0,6 M	2,7 %	38 h. 30	52 CR	0 %	36,5 %	—	36,5 %	J.F. 11 j. C.P. 25 j.	—
SUISSE 1986		0,8 %	42 h. 70	15 FS	7,3 %	11 %	—	19 %	J.F. 8 j. C.P. 25 j.	—
CANADA 1986	1,9 M	9,6 %	38 h. 80	12 \$C	4,2 %	8 %	—	13 %	J.F. 11 j. C.P. 2 à 4 s.	—
U.S.A. 1986	20 M	7 %	41 h. 00	10 \$US	9,4 %	9,5 %	—	19 %	J.F. 11 j. C.P. 2 à 3 s.	—
JAPON 1986	12 M	2,8 %	41 h. 00	1424 Yens	11 %	11,5 %	—	23 %	J.F. 12 j. C.P. 6 à 20 j.	—

POUR 70 % DE CHARGES ET TAXES ÉGALES ET UNIFORMES SUR LA MAIN-D'ŒUVRE, POURCENTAGE MOYEN DE CES CHARGES ET TAXES SUR SALAIRES RAPPORTÉES AU CHIFFRE D'AFFAIRES DES DIFFÉRENTS SECTEURS D'ACTIVITÉ D'UNE NATION.

- A l'examen de ce tableau on s'aperçoit que les activités créatrices d'emplois sont les plus pénalisées : la haute technologie, la recherche, l'export.
- Les plus favorisées sont les importateurs, la grande distribution, celles qui créent le moins d'emplois.
- L'industrie nationale subit ainsi des droits de douane intérieurs et les produits importés rentrent librement.
- Les nouveaux chefs d'entreprise désertent l'industrie et s'orientent vers les activités rémunératrices de l'importation.



BULLETIN DE SALAIRE

NOVEMBRE 1980

BRUT FISCAL 10.000 F./MOIS

BULLETIN DE SALAIRE		SALAIRES ET CHARGES SALARIALES						
DUPLICATA		S.A. FRANCE DESIGN HENRI HEULIEZ						
SIRET : 317.734.770.000.17								
ETABLISSEMENT	SECTION	MATRICULE	NOM	PRENOM				
108	00001		DURAND	PIERRE				
PROFESSION	CLASSIF. NIVEAU ECHEL. COEFF.	PERIODE DE PAIE		DATE DE PAIE				
AGENT TECHNIQUE	A.T 5 1	305 01/11/80 AU 30/11/80		11/12/80				
BASE MINIMALE	N. PALIER	BASE HEURES	TALX HORAIRE	SAL. MIN. CATEGORIE	NUMERO SECURITE SOCIALE			
10000,00		FORFAIT		5517,14	1.11.11.11.111.111			
CODE	LIBELLE RUBRIQUE	U	NBRE OU BASE	TALX	GAINS	RETENUES	TOTAUX	
011	BASE FORFAITAIRE				1000000			
502	BRUT FISCAL.....						1000000	
510	COTISATION SS.MAL.	F	1000000	550		55000		
520	COTISATION RETRAITE	F	501000	470		23547		
530	COTISATION CHOMAGE	F	2000000	084		8400		
534	COTIS. CRICA TR.A	F	501000	103		9331		
537	COTIS. CRICA TR.B	F	499000	208		1934		
538	ANEP TR.A	F	501000	110		5511		
600	NET FISCAL.....						896275	
NET IMPOSABLE DEPUIS LE DEBUT DE L'EXERCICE 11570010				TOTAL DES GAINS	TOTAL DES RETENUES	NET A PAYER		
				1000000	101725	8982,75		
SOMME A DECLARER EN FIN D'ANNEE				NUMERO DE COMPTE 0000001111N				
REPOS COMPENSATEUR	CAPITAL D'HEURES	DRIT AU REPOS	DATES LIMITES					
CONGES PAYES		HEURES	HORAIRE PAR SEMAINE					DIFFERENCE EN + OU EN - ENTRE (a) ET (b)
			1	2	3	4	5	
CALCUL		SALAIRE MOYEN (100) :						a)
		SALAIRE THEORIQUE :						
PERIODE		1° :						b)
		2° :						
S.A. FRANCE DESIGN HENRI HEULIEZ		DURAND		PIERRE				
SIRET 317.734.770.000.17		NOM N° SS 1.11.11.11.111.111		PERIODE NBRE HEURES BASE SS COT. SS				
USCAF 019445		011180 AU 301180		169,00 5030,00 235,47				

NOUS ATTESTONS QUE LES COTISATIONS SALARIALES ONT BIEN ÉTÉ PRÉLEVÉES

CHARGES ET TAXES DE L'ENTREPRISE			
LIBELLE RUBRIQUE	BASE	TALX	MONTANT
MALAD., MATERN., INVALID.	10000 00	13 45	1345 00
VIEILLESSE	5010 00	8 20	410 82
ACCIDENT DU TRAVAIL	5010 00	2 61	130 76
ALLOCATIONS LOGEMENT	5010 00	0 10	5 02
ALLOCATIONS FAMILIALES	5010 00	9 00	450 09
REGIME COMPLEMENTAIRES			
A.G.F.	10000 00	1 50	150 00
S.M.I.P.	10000 00	0 44	44 00
C.R.I.C.A. TR.A	5010 00	3 09	154 80
C.R.I.C.A. TR.B	4990 00	6 18	308 38
A.N.E.P.	5010 00	3 30	165 33
TAXES DIVERSES			
TAXE D'APPRENTISSAGE	10000 00	0 50	50 00
FORMATION PROFESSIONNELLE	10000 00	1 10	110 00
C.I.L	10000 00	0 90	90 00
COMITE D'ENTREPRISE 1	10000 00	0 32	32 00
ASSEDIC	10000 00	3 01	301 00
COMITE D'ENTREPRISE 2	8962 75	1 23	110 24
TOTAL DES CHARGES PATRONALES			3877,43
LA TAXE PROFESSIONNELLE			362,09
TOTAL DES CHARGES ET TAXES PATRONALES			4239,52
TOTAL : SALAIRES - INDEMNITES - CHARGES ET TAXES			
RUBRIQUE	BASE	CHARGES SALARIALES	CHARGES PATRONALES
SALAIRE NET CORRESPONDANT A UN TRAVAIL EFFECTIF	8962 75	1037 25	3877 43
SALAIRE COMPLEMENTAIRE NET			
INDEMNITES IMPOSABLES			
SALAIRE NET FISCAL - S.TOTAL	8962 75	1037 25	3877 43
INDEMNITES NON IMPOSABLES			
SALAIRE NET VERSE - S.TOTAL	8962 75	1037 25	3877 43
TAXE PROFESSIONNELLE			362 05
TOTAL VERSE POUR CE MOIS			8962 75 1037 25 4239 52
COÛT TOTAL POUR LE MOIS DE NOVEMBRE:			14239 52
POURCENTAGES CHARGES ET TAXES			
DE CE MOIS DE NOVEMBRE	SUR LE SALAIRE ET AVANTAGES NETS PERCUS		SUR LE SALAIRE NET DE TRAVAIL EFFECTIF
	DE 8962,75 FRANCS	DE 8962,75 FRANCS	
DEPUIS LE DEBUT DE L'EXERCICE	SOIT 59,00 %	SOIT 59,00 %	
RAPPEL DE			

59 % SUR SALAIRE NET

BULLETIN DE SALAIRE

NOVEMBRE 1985

BULLETIN DE SALAIRE		SALAIRES ET CHARGES SALARIALES							
DUPLICATA		S.A FRANCE DESIGN HENRI HEULIEZ		SIRET : 317.734.770.000.17					
ETABLISSEMENT	SECTION	MATRICULE	NOM	PRENOM					
10B	00001		DURAND	PIERRE					
PROFESSION	CLASSIF. NIVEAU ECHEL. COEFF.	PERIODE DE PAIE		DATE DE PAIE					
AGENT TECHNIQUE	A.7 S 1	305 01/11/85 AU 30/11/85		11/12/85					
BASE REMUNERAT.	N PALIER	BASE HEURES	TALX HORAIRE	SAL. MIN. CATEGORIE	NUMERO SECURITE SOCIALE				
10000,00		FORFAIT	8507,14	1.11.11.11.111.111					
CODE	LIBELLE RUBRIQUE	N	NBRE OU BASE	TALX	GAINS	RETENUES	TOTAUX		
011	BASE FORFAITAIRE				1000000				
502	BRUT FISCAL.....						1000000		
510	COTISATION SS.MAL.	F	1000000	560		56000			
520	COTISATION RETRAITE	F	906000	570		51642			
530	COTISATION CHOMAGE	F	1000000	212		21200			
532	COTISATION CHOMAGE TR.BF	F	94000	050		470			
534	COTIS.CRICA TR.A	F	906000	103		9331			
537	COTIS.CRICA TR.B	F	94000	206		1936			
538	ANEP TR.A	F	906000	115		10419			
600	NET FISCAL.....						849002		
NET IMPOSABLE DEPUIS LE DEBUT DE L'EXERCICE				TOTAL DES GAINS	TOTAL DES RETENUES	NET A PAYER			
11917610				1000000	150998	****8490,02			
SOMME A DECLARER EN FIN D'ANNEE				NUMERO DE COMPTE 0000001222N					
REPOS COMPENSATEUR	CAPITAL D'HEURES	DROIT AU REPOS	DATES LIMITES		DIFFERENCE EN + OU EN - ENTRE a) ET b)				
CONGES PAYES		HEURES	HORAIRE PAR SEMAINE						
			1	2	3	4	5	6	
CALCUL		SALAIRE MOYEN (1/10)	THEORIQUES						a)
		SALAIRE THEORIQUE	TRAVAILLES						+
PERIODE		1 ^{re}	ASSIMILEES						b)
		2 ^{de}							-
S.A FRANCE DESIGN HENRI HEULIEZ			DURAND		PIERRE				
SIRET 317.734.770.000.17			N° S.S. 1.11.11.11.111.111		PERIODE 01/11/85 AU 30/11/85				
URSSAF 019665			N° S.S. 011185		N°RE HEURES 170,00		BASE S.S. 9060,00		COT. S.S. 516,42

NOUS ATTESTONS QUE LES COTISATIONS SALARIALES ONT BIEN ETE PRELEVEES

CHARGES ET TAXES DE L'ENTREPRISE				
LIBELLE RUBRIQUE	BASE	TALX	MONTANT	
SECURITE SOCIALE				
MALAD., MATERN., INVALID	10000 00	12 60	1260 00	
VIEILLESSE	9060 00	8 20	742 92	
ACCIDENT DU TRAVAIL	9060 00	2 20	199 32	
ALLOCATIONS LOGEMENT	9060 00	0 10	9 06	
ALLOCATIONS FAMILIALES	9060 00	9 00	815 40	
REGIME COMPLEMENTAIRES				
A.G.F.	10000 00	1 50	150 00	
S.M.I.P.	10000 00	0 64	64 00	
C.R.I.C.A. TR.A	9060 00	3 09	279 95	
C.R.I.C.A. TR.B	940 00	6 18	58 09	
A.N.E.P.	9060 00	3 45	312 57	
TAXES DIVERSES				
TAXE D'APPRENTISSAGE	10000 00	0 60	60 00	
FORMATION PROFESSIONNELLE	10000 00	1 10	110 00	
C.I.L	10000 00	0 90	90 00	
COMITE D'ENTREPRISE 1	10000 00	0 20	20 00	
ASSEDIC	10000 00	4 08	408 00	
GARANTIE DES SALAIRES	10000 00	0 35	35 00	
COMITE D'ENTREPRISE 2	8490 02	1 55	131 60	
TOTAL DES CHARGES PATRONALES			4745,91	
LA TAXE PROFESSIONNELLE			239,41	
TOTAL DES CHARGES ET TAXES PATRONALES			4985,32	
TOTAL : SALAIRES - INDEMNITES - CHARGES ET TAXES				
RUBRIQUE	BASE	CHARGES SALARIALES	CHARGES PATRONALES	
SALAIRE NET CORRESPONDANT A UN TRAVAIL EFFECTIF	8490 02	1509 98	4745 91	
SALAIRE COMPLEMENTAIRE NET				
INDEMNITES IMPOSABLES				
SALAIRE NET FISCAL - S/TOTAL	8490 02	1509 98	4745 91	
INDEMNITES NON IMPOSABLES				
SALAIRE NET VERSE - S/TOTAL	8490 02	1509 98	4745 91	
TAXE PROFESSIONNELLE			239 41	
TOTAL VERSE POUR CE MOIS			8490 02 1509 98 4985 32	
COÛT TOTAL POUR LE MOIS DE NOVEMBRE			14985 32	
POURCENTAGES CHARGES ET TAXES				
DE CE MOIS DE NOVEMBRE	SUR LE SALAIRE ET AVANTAGES NETS PERCUS		SUR LE SALAIRE NET DE TRAVAIL EFFECTIF	
	DE 8490,02 FRANCS	DE 8490,02 FRANCS	DE 8490,02 FRANCS	DE 8490,02 FRANCS
DEPUIS LE DEBUT DE L'EXERCICE	SOIT 76,50 %	SOIT 76,50 %	SOIT 140,00 %	SOIT 140,00 %
RAPPEL DE 1984	73,79 %		134,98 %	

77 % SUR SALAIRE NET

BULLETIN DE SALAIRE

OCTOBRE 1986

BULLETIN DE SALAIRE		SALAIRES ET CHARGES SALARIALES							
DUPLICATA		S.A FRANCE DESIGN HENRI HEULIEZ		SIRET: 317.734.770.000.17					
ETABLISSEMENT	SECTION	MATRICULE	NDM	PRENOM					
10	00001	DURAND	PIERRE						
PROFESSION		CLASSIF. NIVEAU ECHEL. COEFF.	PERIODE DE PAIE		DATE DE PAIE				
AGENT TECHNIQUE		A.T 5 1 305	01/10/86 AU 31/10/86		12/11/86				
BASE REMUNERAT	N° PALIER	BASE HEURES	TALX HORAIRE	GAL. (MINI) CATEGORIE	NUMERO SECURITE SOCIALE				
10000,00		FORFAIT	8507,14	1 23 23 23 233 333					
CODE	LIBELLE RUBRIQUE	U	NBRE OU BASE	TALX	GAINS	RETENUES	TOTAL		
011	BASE FORFAITAIRE		26		10000 00				
502	BRUT FISCAL						10000 00		
510	COTISATION SS.MAL.	F	10000 00	5 60		560 00			
520	COTISATION RETRAITE	F	9480 00	6 40		606 72			
530	COTISATION CHOMAGE	F	10000 00	2 31		231 00			
532	COTISAT-CHOMAGE TR.B	F	520 00	50		2 60			
536	COTIS.CRICA TR.A	F	9480 00	1 06		100 48			
537	COTIS.CRICA TR.B	F	520 00	2 12		11 02			
538	ANEP TR.A	F	9480 00	1 15		109 02			
600	NET FISCAL						8379 16		
NET IMPOSABLE DEPUIS LE DEBUT DE L'EXERCICE					TOTAL DES GAINS	TOTAL DES RETENUES	NET A PAYER		
10660860					10000 00	1620 84	***8379,16		
SOMME A DECLARER EN FIN D'ANNEE					NUMERO DE COMPTE				
REPOS COMPENSATEUR	CAPITAL D'HEURES	DROIT AU REPOS	DATES LIMITES						
CONGES PAYES		HEURES	MOIS PAR SEMAINE				DIFFERENCE EN A OU EN - ENTRE A ET B		
CALCUL	SALAIRE MOYEN (110) : SALAIRE THEORIQUE :	THEORIQUE	1	2	3	4	5	6	a)
		TRAVAILLES							b)
PERIODE	1° : 2° :	ASSIMILEES							
S.A FRANCE DESIGN HENRI HEULIEZ		NOM	DURAND		PIERRE				
SIRET 317.734.770.000.17		N° S.S.	1 23 23 23 233 333						
URSSAF 019665		PERIODE	011086 AU 311086		NBRE HEURES	BASE S.S.	COEF. S.S.		
					170,18	9480,00	606,72		

NOUS ATTESTONS QUE LES COTISATIONS SALARIALES ONT BIEN ETE PRELEVES

CHARGES ET TAXES DE L'ENTREPRISE				
LIBELLE RUBRIQUE	BASE	TALX	MONTANT	
SECURITE SOCIALE				
MALAD., MATERN., INVALID	10000 00	12 60	1260 00	
VIELLESSE	9480 00	8 20	777 36	
ALLOCATIONS FAMILIALES	9480 00	9 00	853 20	
ALLOCATIONS LOGEMENT	9480 00	10	9 48	
ACCIDENT DU TRAVAIL	9480 00	2 20	208 56	
REGIMES COMPLEMENTAIRES				
A.G.F	10000 00	1 50	150 00	
S.M.I.P	10000 00	64	64 00	
C.R.I.C.A. TR.A	9480 00	3 09	292 93	
C.R.I.C.A. TR.B	520 00	6 18	32 13	
A.N.E.P	9480 00	3 45	327 06	
TAXES DIVERSES				
TAXE D APPRENTISSAGE	10000 00	60	60 00	
FORMATION PROFESSIONNE	10000 00	1 10	110 00	
C.I.L	10000 00	90	90 00	
CCMITE D'ENTREPRISE 1	10000 00	20	20 00	
ASSEDIC	10000 00	4 27	427 00	
GARANTIE DES SALAIRES	10000 00	35	35 00	
CCMITE D'ENTREPRISE 2	8379 16	1 55	129 87	
TOTAL DES CHARGES PATRONALES			4846,59	
LA TAXE PROFESSIONNELLE			236,29	
TOTAL DES CHARGES ET TAXES PATRONALES			5082,88	
TOTAL : SALAIRES - INDEMNITES - CHARGES ET TAXES				
RUBRIQUE	BASE	CHARGES SALARIALES	CHARGES PATRONALES	
SALAIRE NET CORRESPONDANT A UN TRAVAIL EFFECTIF	8348 00	1652 00	4949 39	
SALAIRE COMPLEMENTAIRE NET	31 16-	31 16-	102 80	
INDEMNITES IMPOSABLES				
SALAIRE NET FISCAL : S/TOTAL	8379 16	1620 84	4846 59	
INDEMNITES NON IMPOSABLES				
SALAIRE NET VERSE : S/TOTAL	8379 16	1620 84	4846 59	
TAXE PROFESSIONNELLE			236 29	
TOTAL VERSE POUR CE MOIS			8379 16 1620 84 5082 88	
COÛT TOTAL POUR LE MOIS DE OCTOBRE			15082,88	
POURCENTAGES CHARGES ET TAXES				
DE CE MOIS DE OCTOBRE	SUR LE SALAIRE ET AVANTAGES NETS PERCUS		SUR LE SALAIRE NET DE TRAVAIL EFFECTIF	
	DE	SOIT	DE	SOIT
	8379,16	80,00 %	8348,00	80,00 %
DEPUIS LE DEBUT DE L'EXERCICE	74,00 %		125,00 %	
RAPPEL DE 1985		%	%	%

80 % SUR SALAIRE NET

BULLETIN DE SALAIRE

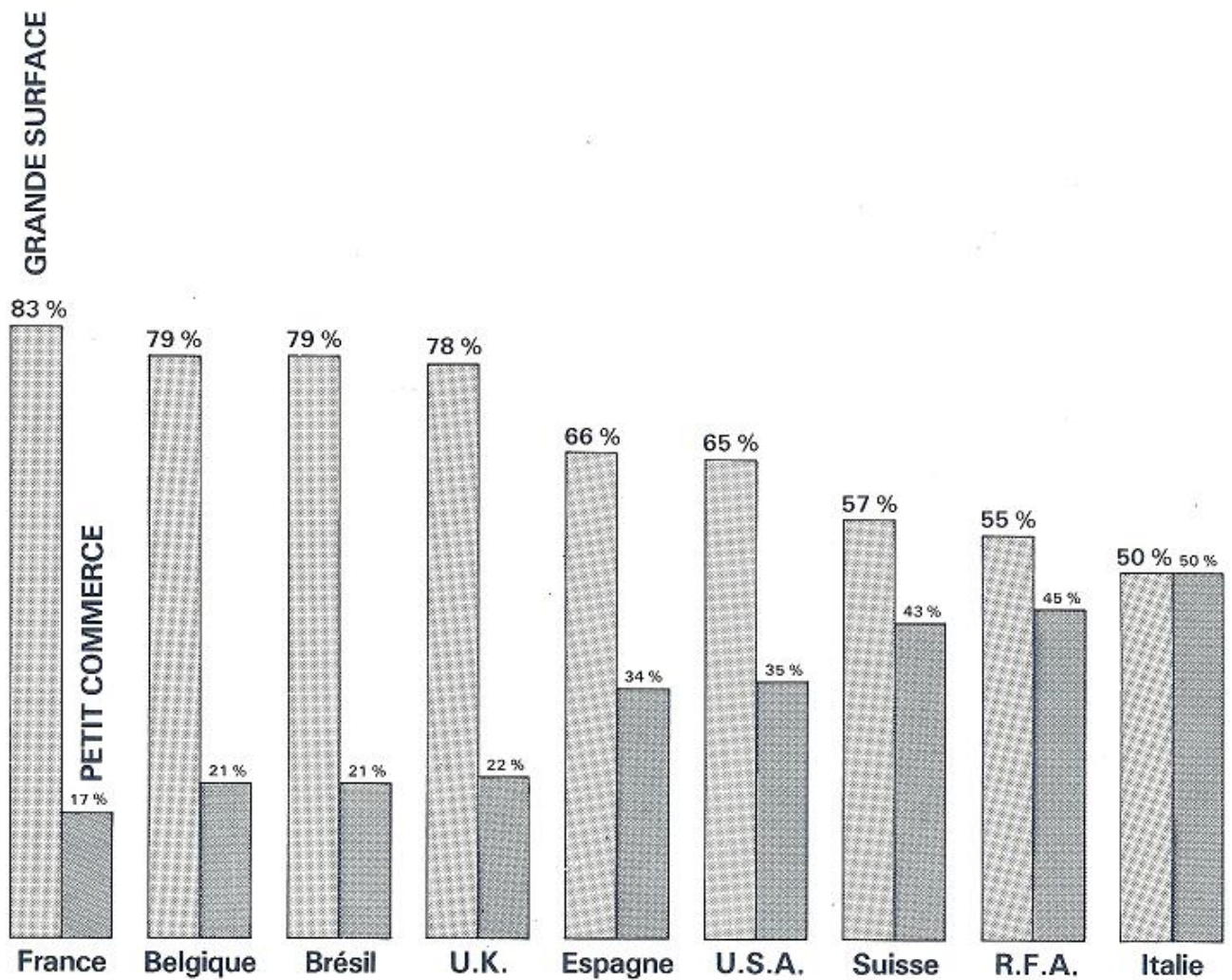
JANVIER 1987

BULLETIN DE SALAIRE		SALAIRE ET CHARGES SALARIALES	
DUPLICATA		S.A. FRANCE DESIGN HENRI HEULICZ	
		SIRET 817.734.770.000.17	
ETABLISSEMENT	SECTION	NATRIQUE	NOM
10	00001	DURAND	PIERRE
PROFESSION	CLASSIF. NIVEAU	ECHEL. COEFF.	PERIODE DE PAIE
AGENT TECHNIQUE	147	1 100	01/01/87 AU 31/01/87
BASE REMUNERAT.	N° PALIER	BASE HEURES	TALX HORAIRES
10000,00			
CODE	LIBELLE RUBRIQUE	U	NBRE DU BASE
011	BASE FORFAITAIRE		26
040	DONT JRS COND. PROVIS	J	1
NET IMPOSABLE DEPUIS LE DEBUT DE L'EXERCICE		1572626	
SOMME A DECLARER EN FIN D'ANNEE		10000 00	
REPOS COMPENSATEUR	CAPITAL D'HEURES	DROIT AU REPOS	DATES LIMITES
CONGES PAVES		HEURES	
CALCUL	SALAIRE MOYEN (170)	THEORIQUES	1 2 3 4 5 6
		TRAVAILLES	
PERIODE	SALAIRE THEORIQUE :	ASSIMILEES	
S.A. FRANCE DESIGN HENRI HEULICZ		NOM DURAND	PIERRE
SIRET 817.734.770.000.17		N° S.S. 1 23 23 23 233 333	
LINES 011663		PERIODE 010187 AU 310187	BASE S.S. 166,49

CHARGES ET TAXES DE L'ENTREPRISE				
LIBELLE RUBRIQUE	BASE	TALX	MONTANT	
SECURITE SOCIALE				
MALAD., MATEKN., INVALIDE	10000 00	12 60	1260 00	
VIELLESSE	9630 00	8 20	789 66	
ALLOCATIONS FAMILIALES	9630 00	9 00	866 70	
ALLOCATIONS LOGEMENT	9630 00	10	9 63	
ACCIDENT DU TRAVAIL	9630 00	2 20	211 86	
REGIMES COMPLEMENTAIRES				
A.G.F.	10000 00	1 50	150 00	
S.M.I.P.	10000 00	64	64 00	
C.R.I.C.A. TR.A	9630 00	3 30	317 79	
C.R.I.C.A. TR.B	370 00	6 40	24 42	
A.N.E.P.	9630 00	3 52	338 97	
TAXES DIVERSES				
TAXE D'APPRENTISSAGE	10000 00	60	60 00	
FORMATION PROFESSIONNELLE	10000 00	1 10	110 00	
C.I.L.	10000 00	90	90 00	
COMITE D'ENTREPRISE 1	10000 00	20	20 00	
ASSEDIC	10000 00	4 27	427 00	
GARANTIE DES SALAIRES	10000 00	35	35 00	
COMITE D'ENTREPRISE 2	8363 13	1 55	129 62	
TOTAL DES CHARGES PATRONALES			4904,65	
LA TAXE PROFESSIONNELLE			235,84	
TOTAL DES CHARGES ET TAXES PATRONALES			5140,49	
TOTAL : SALAIRES - INDEMNITES - CHARGES ET TAXES				
RUBRIQUE	BASE	CHARGES SALARIALES	CHARGES PATRONALES	
SALAIRE NET CORRESPONDANT A UN TRAVAIL EFFECTIF	8363 13	1636 87	4904 65	
SALAIRE COMPLEMENTAIRE NET				
INDEMNITES IMPOSABLES				
SALAIRE NET FISCAL : S/TOTAL	8363 13	1636 87	4904 65	
INDEMNITES NON IMPOSABLES				
SALAIRE NET VERSE : S/TOTAL	8363 13	1636 87	4904 65	
TAXE PROFESSIONNELLE			235 84	
TOTAL VERSE POUR CE MOIS		8363 13	1636 87	
COÛT TOTAL POUR LE MOIS DE JANVIER			15140,49	
POURCENTAGES CHARGES ET TAXES				
DE CE MOIS DE JANVIER	SUR LE SALAIRE ET AVANTAGES NETS PERIODES		SUR LE SALAIRE NET DU TRAVAIL EFFECTIF	
	DE 8363,13 FRANCS	DE 8363,13 FRANCS	DE 8363,13 FRANCS	DE 8363,13 FRANCS
DEPUIS LE DEBUT DE L'EXERCICE	SOIT 81,00 %	SOIT 81,00 %	SOIT 81,00 %	SOIT 81,00 %
RAPPEL DE 1986	68,00 %		140,00 %	

81 % SUR SALAIRE NET

DISTRIBUTION ALIMENTAIRE DANS LE MONDE EN 1986



DISTRIBUTION ALIMENTAIRE

L'ultra concentration de la distribution alimentaire n'apparaît pas comme un facteur de désinflation, au contraire.

CETTE ANNÉE, NOUS AVONS TENU
TOUS NOS OBJECTIFS:
400 SALARIÉS,
CHIFFRE D'AFFAIRES: 1 MILLIARD,
CHARGES SUR SALAIRES
MAINTENUES A MOINS DE 1%
DU CHIFFRE D'AFFAIRES.
NOTRE PROFIT: 10%
NOTRE SOUCI MAJEUR: OBTENIR
L'EXCLUSIVITÉ DE DISTRIBUTION
DE LA NOUVELLE CAMERA LASER
ÉTRANGÈRE...

CETTE ANNÉE, NOS CHARGES SUR
SALAIRES SERONT DE 2%
DU CHIFFRE D'AFFAIRES!...

BROWNI'S
COMPUTERS Inc.

T.V. HI-FI
VIDEO PHOTO
TV 邦ノス其ヲ

HYPER

KUJI

PHOTO
CENTER

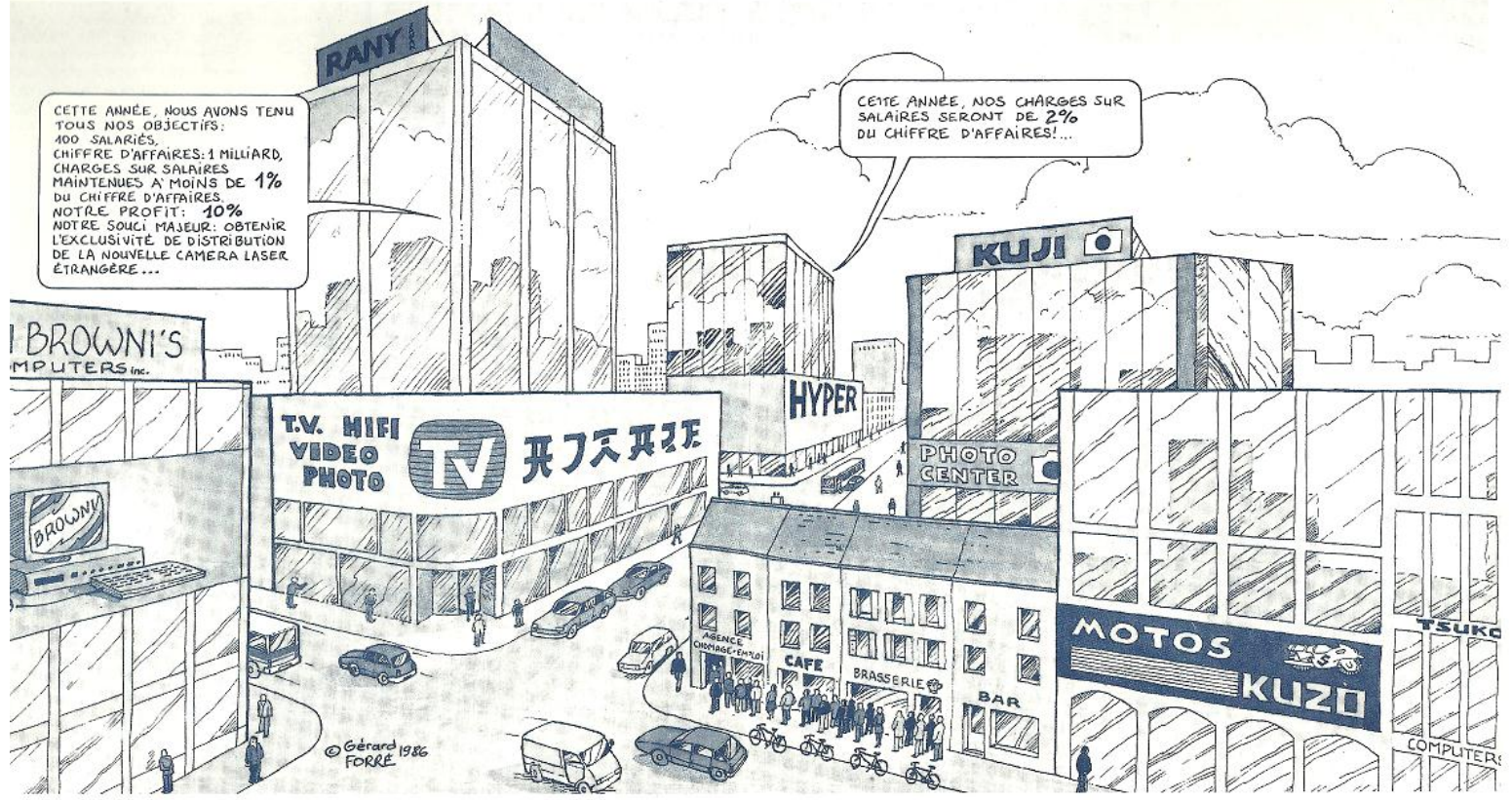
AGENCE
COURAGE-EMLOI
CAFÉ
BRASSERIE
BAR

MOTOS
KUZO

TSUKO

COMPUTERS

© Gérard FORRE 1986



TRÈS BONNE ANNÉE:
• PROFIT MAXIMUM.
• 90% DU BLANC EST IMPORTÉ.
• 60% DES JOUETS EST IMPORTÉ...

POURVU QUE LES TAXES, EN PARTICULIER LES TAXES LOCALES, CONTINUENT À ÊTRE APPLIQUÉES SUR LA MAIN D'ŒUVRE ET SUR LES MACHINES ET PAS SUR LE CHIFFRE D'AFFAIRES...

LABO
VENTE

CENTRE DE RECHERCHE PRIVÉ
AUTOMATISMES - MACHINES - OUTILS
MEDICAL

HYPER-SUPER MEL

MEL

NOTRE VOISIN, LE CENTRE DE RECHERCHE PRIVÉ SUR LES AUTOMATISMES, LES MACHINES-OUTILS ET MEDICAL VIENT DE FERMER SES PORTES ET ILS SONT PARTIS S'INSTALLER À L'ÉTRANGER: POURQUOI?..

POURQUOI? PARCE QUE DANS NOTRE PAYS TOUS LES PATRONS D'HYPER SONT INTELLIGENTS ET TOUS LES INGÉNIEURS-CHERCHEURS D'AUTOMATISMES SONT IDIOTS...

DE PLUS, LA CONCURRENCE EST LIMITÉE PUISQUE LA LOI INTERDIT L'INSTALLATION DE NOUVEAUX HYPERS....

-20°

L'INDUSTRIE FRANÇAISE PAIE 250 MILLIARDS DE FRANCS D'IMPÔTS ET CHARGES DE PLUS QUE SES CONCURRENTS EUROPÉENS EN 1987.

Aucun pays de la C.E.E. n'a de taxe professionnelle

Taxe professionnelle en France	70 milliards de F.
Allocations familiales	100 milliards de F.
TAXES sur les Banques (récupérées ensuite sur l'industrie)	} 70 milliards de F.
sur les Compagnies d'Assurances	
sur les Frais généraux	
sur les véhicules de Société	
sur les transports	
sur la pollution	
sur les produits pétroliers et gaz de l'industrie	
IMPÔTS FONCIERS	10 milliards de F.
<hr/>	
TOTAL GÉNÉRAL DE	<u>250 milliards de F.</u>

POUR RELANCER L'INDUSTRIE FRANÇAISE, il faut :

1° - Alléger ses charges de 250 milliards de F.

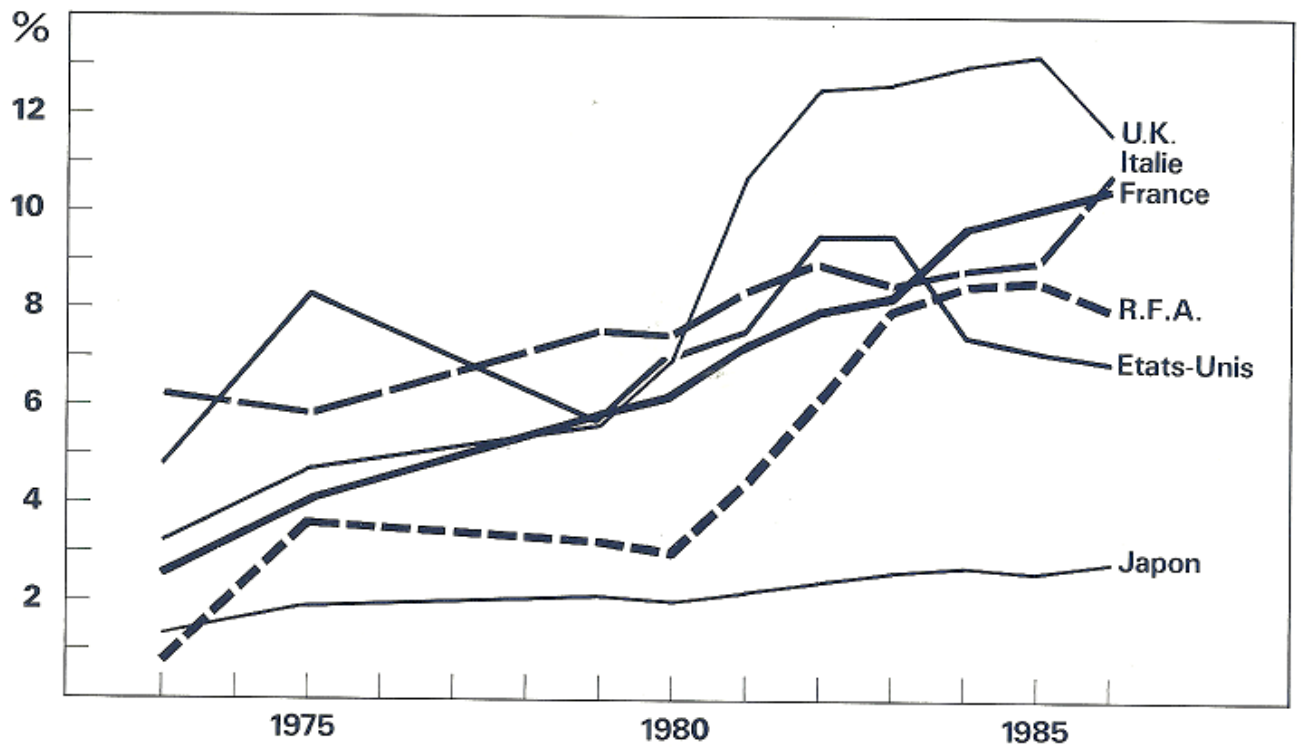
2° - Injecter 50 milliards de Recherche et Développement.

**COMPARAISON D'UNE INDUSTRIE
ET D'UN HYPERMARCHÉ
RÉALISANT LE MÊME C.A. H.T. - 1 MILLIARD DE F. PAR AN.**

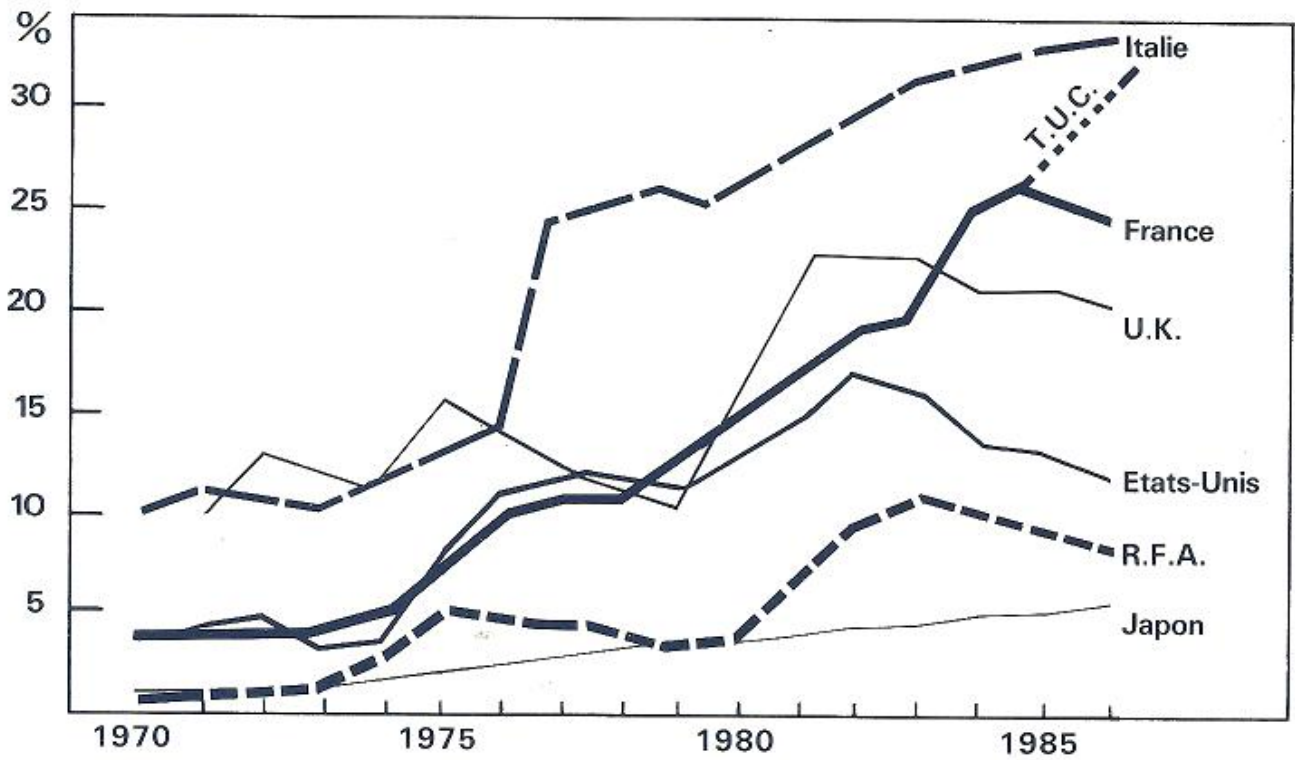
	INDUSTRIE	HYPERMARCHÉ
CHIFFRE D'AFFAIRES HORS TAXES	1 milliard de F.	1 milliard de F.
EMPLOI TOTAL	2000 personnes +1000 sous traitants	300 personnes
dont CADRES ET MAITRISE	250 personnes	50 personnes
SALAIRES DISTRIBUÉS BRUTS	150 millions de F. + sous traitants	22 millions de F.
TOTAL CHARGES ET TAXES SUR SALAIRES	83 millions de F.	12 millions de F.
dont TAXES PROFESSIONNELLES	10 millions de F.	1 million de F.
dont CHARGES SOCIALES payées par l'Entreprise	60 millions de F.	9 millions de F.
dont ALLOCATIONS FAMILIALES	13 millions de F.	2 millions de F.
PROFITS EN FRAIS FINANCIERS	-5 millions de F.	+ 10 millions de F.
PROFITS NETS	15 millions de F.	30 millions de F.
EXPORTATION	40 %	0 %
IMPORTATION	10 %	60 %

STATISTIQUES DU CHOMAGE

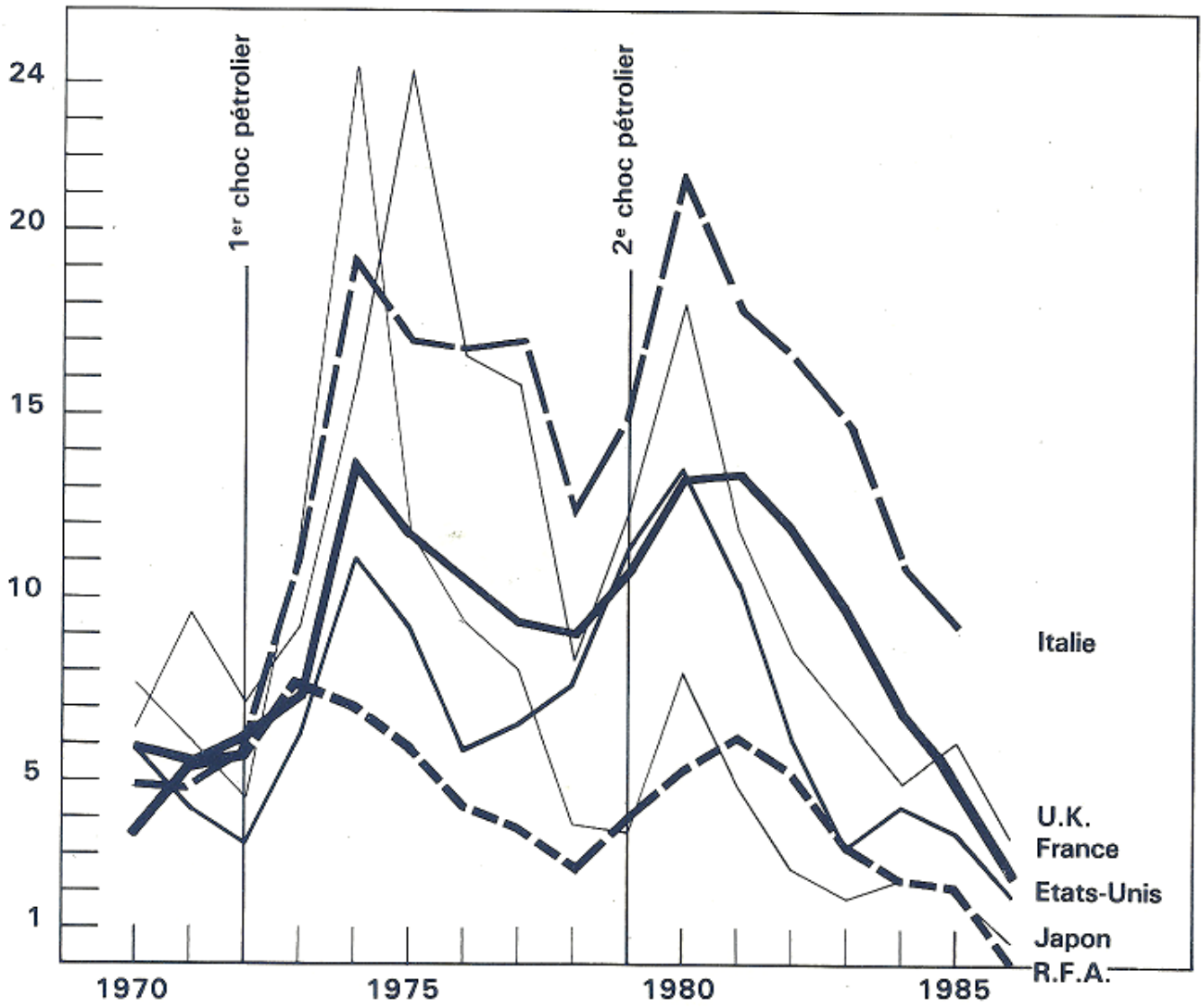
1975 1986



TAUX DE CHOMAGE DES JEUNES 1970 1986



INFLATION 1970 1986



SOLDE BALANCE INDUSTRIELLE

SOLDE INDUSTRIEL (y compris matériel militaire)

en Milliards de Francs courants ———

en Milliards de Francs 1986 (Francs constants) - - - -



SITUATION DU MARCHÉ FRANÇAIS

$$\text{TAUX DE PÉNÉTRATION} = \frac{\text{IMPORTATION}}{\text{MARCHÉ INTÉRIEUR}}$$

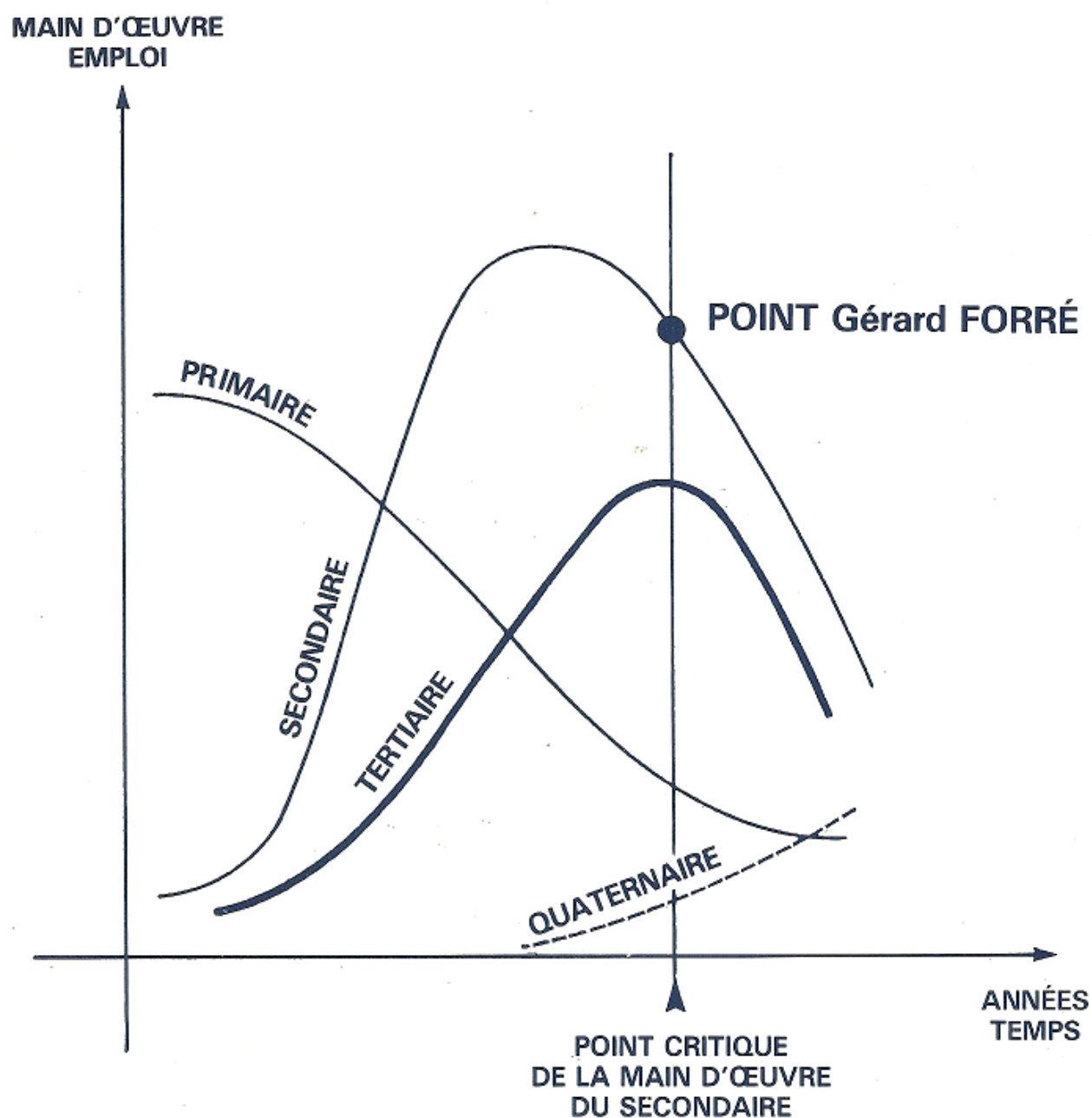
$$\text{MARCHÉ INTÉRIEUR} = [\text{PRODUCTION} + \text{IMPORTATION} + \text{DROITS DOUANE}] - \text{EXPORTATION}$$

	FABRICATION FRANÇAISE	IMPORTATION
AUDIO VIDÉO HIFI TV	35 %	65 %
AUTOCARS DE GRAND LUXE	20 %	80 %
AUTOMOBILES	65 %	35 %
CAOUTCHOUC	77 %	23 %
CHAUSSURE	40 %	60 %
CHENILLETES DES NEIGES	0 %	100 %
CONSTRUCTION NAVALE - AÉRONAUTIQUE - ARMEMENT	60 %	40 %
ELECTROMÉNAGER BLANC	45 %	55 %
FONDERIE	83 %	17 %
INDUSTRIE DU MEUBLE	45 %	55 %
INFORMATIQUE HARD WARE	20 %	80 %
MACHINES OUTILS	16 %	84 %
MATERIAUX DE CONSTRUCTION	86 %	14 %
MATERIEL ELECTRIQUE PROFESSIONNEL	56 %	44 %
NON FERREUX	42 %	58 %
PARACHIMIE	73 %	27 %
POIDS LOURDS (de + 5 tonnes)	30 %	70 %
TEXTILE HABILLEMENT	73 %	27 %

TAUX DE PÉNÉTRATION

Secteurs abrités (protégés)	0 à 15 %
Secteurs concurrencés	40 %
Secteurs pénétrés	60 %

POINT CRITIQUE DE LA MAIN D'ŒUVRE SECONDAIRE



Lorsque la main d'œuvre secondaire descend en-dessous du point critique, la main d'œuvre tertiaire (service) commence à diminuer et c'est l'amorce d'une grave crise économique.

Le secondaire et le tertiaire sont toujours imbriqués.

MAIN-D'ŒUVRE ET EMPLOI

PRIMAIRE - SECONDAIRE - TERTIAIRE - QUATERNAIRE

Il y a quatre types de main-d'œuvre :

- Main-d'œuvre **primaire** (Agriculture, sous-sol,...).
- Main-d'œuvre **secondaire** (de transformation, industrie).
- Main-d'œuvre **tertiaire** (Service, culture, tourisme).
- Main-d'œuvre **quaternaire** qui commence avec le dépérissement de la main-d'œuvre secondaire (Industrie et Transformation).

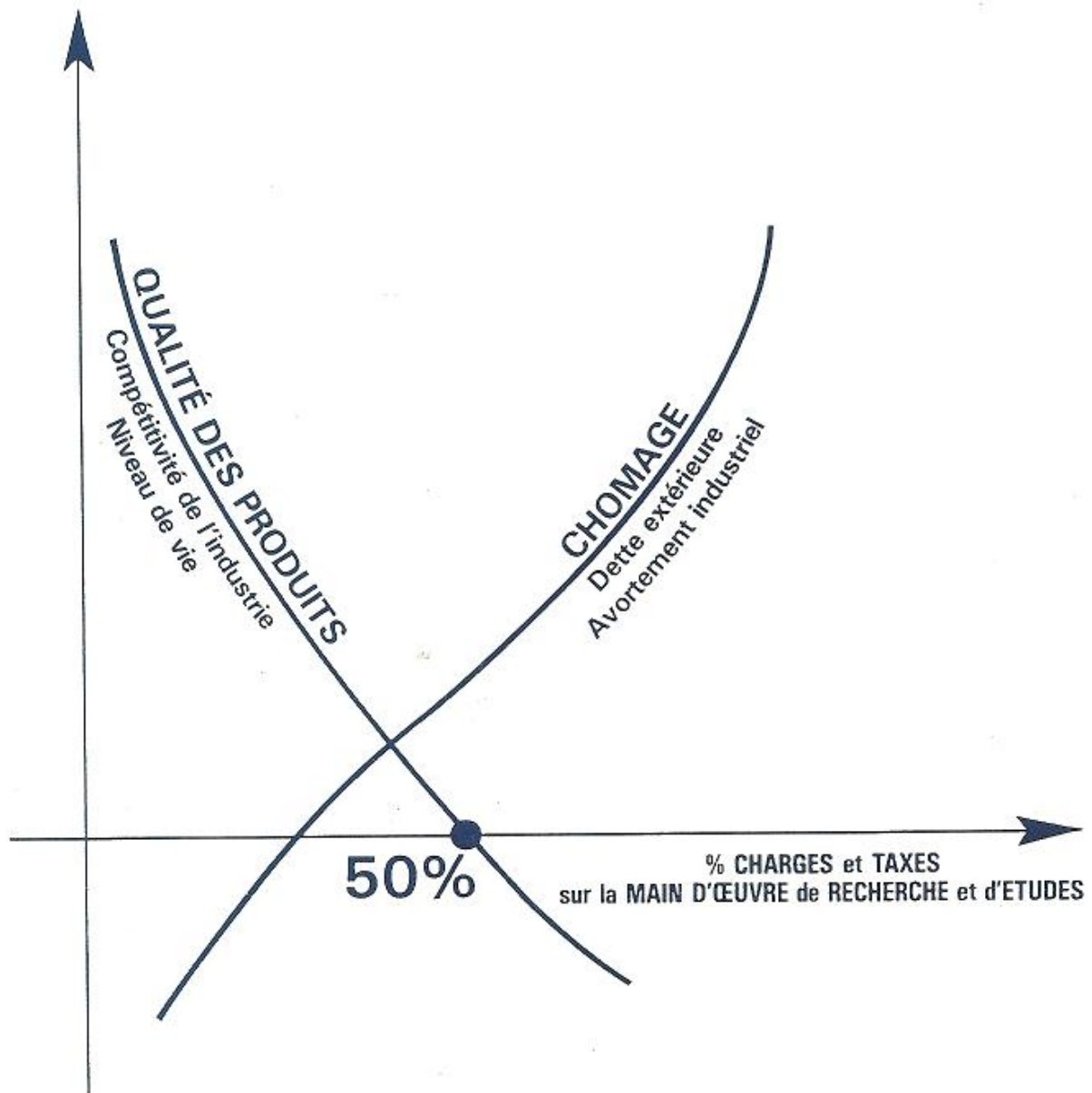
La main-d'œuvre **quaternaire** se trouve, par exemple :

1. une société d'organisation, qui organise une société d'organisation ;
2. sur-effectifs de fonctionnaires ;
3. retraité compétent et en bonne santé à 55 ans ;
4. société de conseil qui vit des crédits de l'État ;
5. audits étrangers payés avec des devises de l'Etat pour ausculter une société Nationale ;
6. les formalités administratives pléthoriques ;
7. la publicité pour les produits de mauvaise qualité ou polluant ;
8. une administration qui fait de la publicité pour des produits importés, etc...
9. parler de "qualité" sans tenir compte des recherches, outillages et produits ;
10. un organisme médical d'Etat qui dépense de l'argent en publicité, qui donne encore plus d'avantages à son personnel administratif et qui réduit ses dépenses de recherche ;
11. les chômeurs, etc...

- Les emplois quaternaires sont des frais généraux 100 % inutiles.

"La main-d'œuvre quaternaire, c'est du vent sans instrument et sans musique".

LA COURBE EN X DE GÉRARD FORRÉ

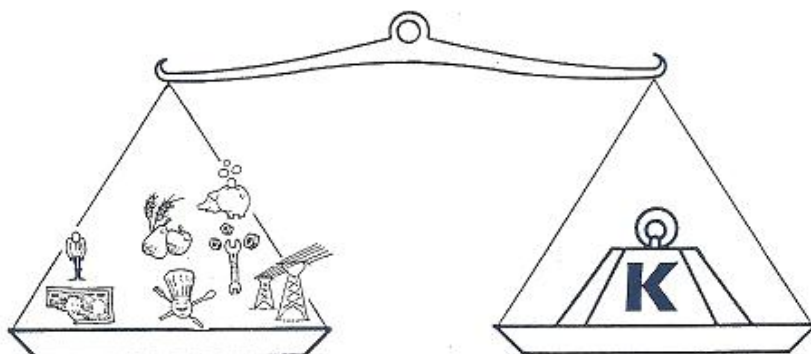


LOI D'EQUILIBRE

PRODUCTION-CHOMAGE-INFLATION

Le chômage et l'inflation, ces deux maux économiques, sont toujours indépendants du commerce intérieur et des services dans une nation où le commerce et les services sont totalement libres, ce qui veut dire que les taxes constantes sur le commerce intérieur et sur les services n'influencent pas sur l'inflation.

FORMULE définissant le lien entre Inflation, Chômage et les Activités de l'Agriculture, de l'Industrie, de l'Energie et du Sous-sol, du Tourisme, et, les Produits financiers.



$$f1[\Delta C + \Delta Inf] + f2[\Delta A + \Delta I + \Delta E + \Delta T + \Delta F] = K$$

f1, f2 = fonctions

Δ = variation entre 2 périodes

C = chômage



Inf = inflation



A = agriculture



I = industrie



E = énergie et sous-sol



T = tourisme



F = produits financiers

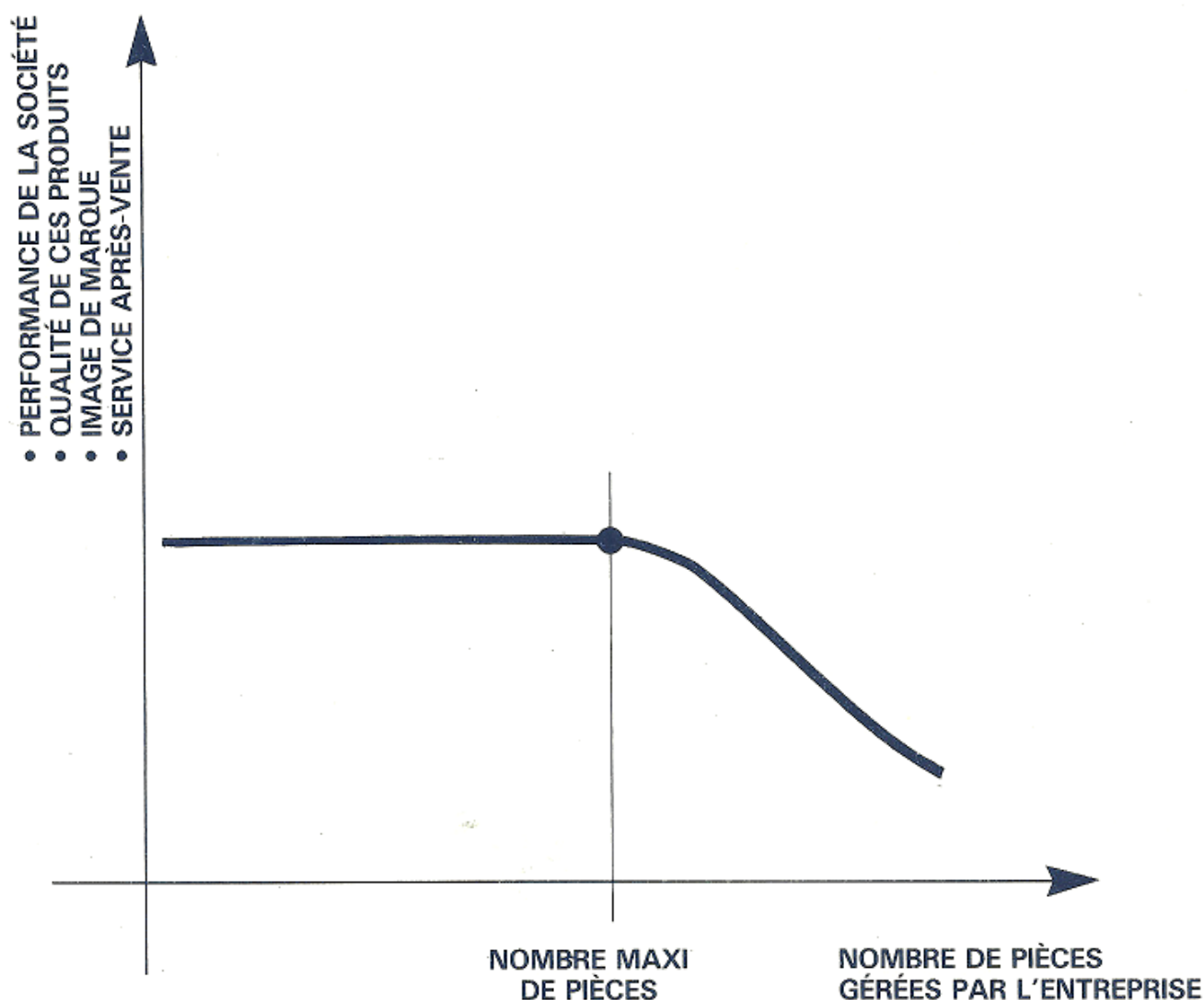


K = coefficient fonction de la famille du pays étudié :

- pays développé
- pays du tiers monde...

Le coefficient **K** est fixe sur des périodes de 20 ans et évolue suivant les technologies industrielles.

LOI DU NOMBRE MAXIMUM DE PIÈCES FABRIQUÉES (GÉRÉES)



LOI DU NOMBRE MAXIMUM DE PIÈCES

- Une société industrielle de fabrication doit tenir à jour en permanence la liste des pièces unitaires qu'elle fabrique.
- Pour chaque production, il existe un nombre maximum de pièces au-delà duquel la Performance de l'entreprise décline rapidement.
- Avant le lancement de tout nouveau produit (étude marketing), il doit être fait une étude statistique précise de chaque composant et sous-ensemble du nouveau produit.
- L'Idéal : un nouveau produit doit dériver d'un ancien produit par une seule grande modification. Ne jamais effectuer plus d'une seule grande révolution technologique pour le lancement d'un nouveau produit.
- L'accumulation de nouvelles technologies sur un nouveau produit commercialisé conduit obligatoirement à l'Échec Economique.

LE RISQUE DOIT TOUJOURS ÊTRE CALCULÉ

LES 10 LOIS INDUSTRIELLES DE GÉRARD FORRÉ...

1 1 emploi dans la **recherche** et les **études** nourrit un minimum de **20 emplois** dans l'industrie, le commerce et les services. Seul un Pays qui développe de **bons produits** garde son **indépendance nationale** et crée du **progrès social**.

2 Une nation industrielle moderne ne peut survivre que s'il y a **égalité des chances** entre la **recherche civile** et la **recherche militaire**, la **recherche fondamentale** et la **recherche appliquée**.

3 Sans **recherche** intensive et **continue**, il n'y a jamais de bons produits.

4 Le **développement** d'un bon produit coûte au **minimum 7 %** du **chiffre d'affaires annuel** qu'il engendre.

5 Tous les 10 ans, le **temps d'Ingénieurs Chercheurs** nécessaire pour développer un nouveau produit doit être **multiplié par 2** pour rester compétitif sur le plan international.

6 Un **réseau commercial** ne survit jamais à 5 années consécutives de produits médiocres ou sans nouveau produit. Alors il se tourne vers des produits importés.

7 Un **bon produit** national crée beaucoup d'emplois ; un bon produit importé favorise le chômage.

8 Les **chances de gagner dans l'industrie** peuvent se définir par la loi suivante :

CG % = % chance de gagner

RP % = % risque de perdre

CA (HT) = chiffre d'affaires hors T.V.A.

$$\text{CG \%} + \text{RP \%} = 100 \%$$

$$\text{CG \%} = \frac{\text{CA (HT)} - \left[\text{total salaires} + \text{taxes et charges sur salaires} + \text{frais financiers} \right]}{\text{CA (HT)}} \times 100$$

9 Les **taxes et charges égales et uniformes** sur la **main d'œuvre** de la recherche, de l'industrie, du commerce et des services, amènent automatiquement le **ralentissement rapide** de la recherche, la **chute** de l'industrie et de l'exportation, l'**accroissement rapide** des circuits d'importation et une **augmentation** du chômage.

10 Les charges et taxes sur les chercheurs tuent la découverte et le nouveau produit avant qu'ils naissent, c'est un **avortement industriel**. Pour obtenir un **produit bien né**, les charges et taxes sur les salaires de recherche, d'études et de prototypes doivent être réparties sur la consommation totale du pays.

...ou lois de la recherche et du produit bien né

ÉDUCATION - FORMATION

L'ÉCOLE

- L'École doit former les jeunes (Education et Civisme).
- L'État doit 15 années au moins d'études au minimum à chaque citoyen plus un an par 10 années d'activités.
- L'organisation des Ecoles passe uniquement par la négociation à l'Echelon National, Régional et au niveau de l'école comme dans les négociations collectives du travail.
- Une réforme globale de l'enseignement primaire, secondaire, supérieur, médical, imposée par un ministre va toujours à l'inverse du but recherché.
- Les écoles doivent être confiées à un haut fonctionnaire, jamais à un politique.
- Le baccalauréat est une première étape qui doit toujours conduire à une deuxième : les I.U.T.
- Des I.U.T., qui collent exactement à la profession.
Exemples : - I.U.T. des meubles de style
- I.U.T. des transports ferroviaires
- I.U.T. des arts de la table
- I.U.T. des autocars et autobus
- I.U.T. du tourisme
- I.U.T. du commerce avec l'Asie
- I.U.T. de langues
- I.U.T. agricole d'élevage.....

Cette formation est réservée aux élèves qui ne se destinent pas aux Grandes Ecoles ou à l'Université.

- Le niveau intellectuel d'une nation dépend exclusivement du niveau pédagogique, de la valeur et de l'autorité de ses maîtres et professeurs.
- Les maîtres et professeurs doivent se recycler tous les 5 ans par un stage de vie active.
- L'unité d'école idéale doit être de 500 élèves maximum.
- La compétition intelligente fait partie de la nature humaine.
- Il doit toujours y avoir compétition intelligente entre :
 - les établissements scolaires,
 - les professeurs,
 - les élèves.
- Les formations de spécialisation ou de recyclage doivent s'effectuer dans le but d'un travail précis déjà choisi.
- L'étude des langues étrangères est une priorité du XXI^e siècle.
- Toutes les sciences, arts et lettres ont la même valeur.
- L'élite est toujours un stimulant pour l'ensemble de la population.

BIBLIOTHÈQUE

- Chaque école doit posséder sa bibliothèque et sa vidéothèque.

L'APPRENTISSAGE

- L'apprentissage reste la clef de la formation professionnelle de base.

LE SPORT

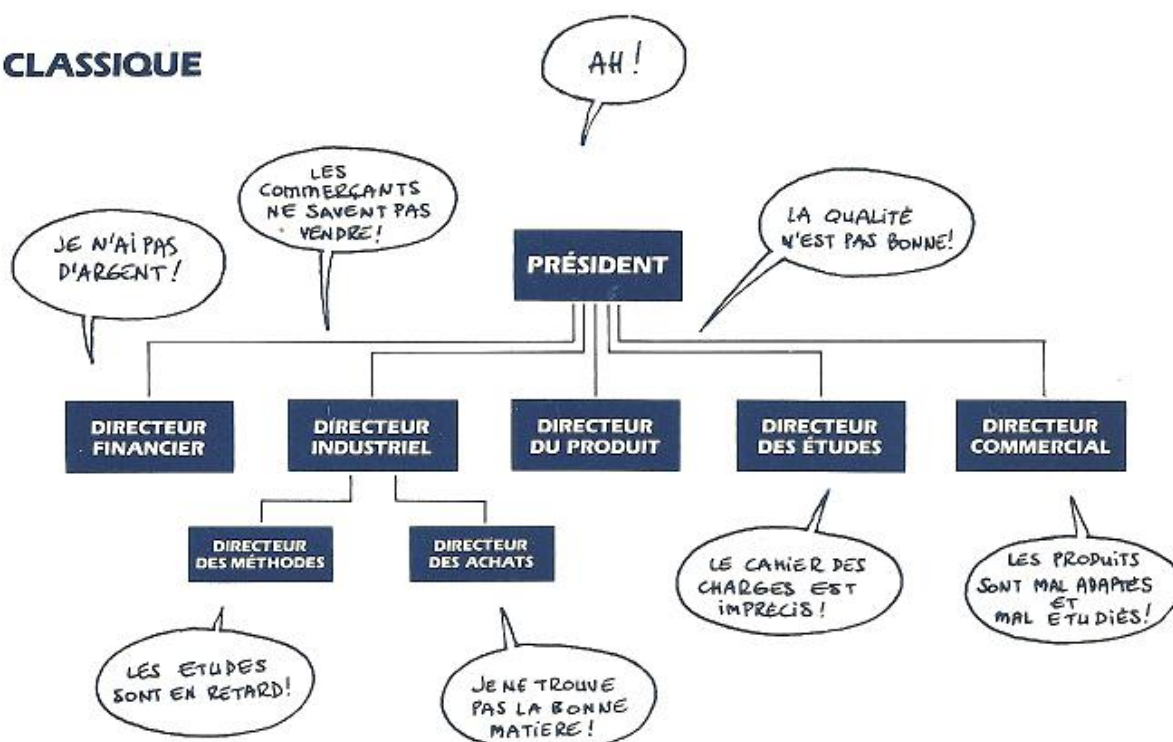
- Les sports font partie intégrante de l'Education d'une nation.
- L'État doit favoriser les sports sous toutes ses formes :
 - sports individuels,
 - sports collectifs,
 - sports mécaniques, moto, automobile, avions, planeurs ;
 - sports nautiques, voile, plongée ;
 - ski...
- L'État doit détaxer les sports mécaniques.
- Les Sports sont une Ecole de la Rigueur et de la Discipline.
- Dans les épreuves sportives il ne doit plus y avoir des professionnels et des amateurs, il ne doit avoir que des sportifs :
 - sportifs de niveau régional ;
 - sportifs de niveau national ;
 - sportifs de niveau international.
- Les différents sportifs doivent être rémunérés suivant leurs mérites.

LES ASSOCIATIONS

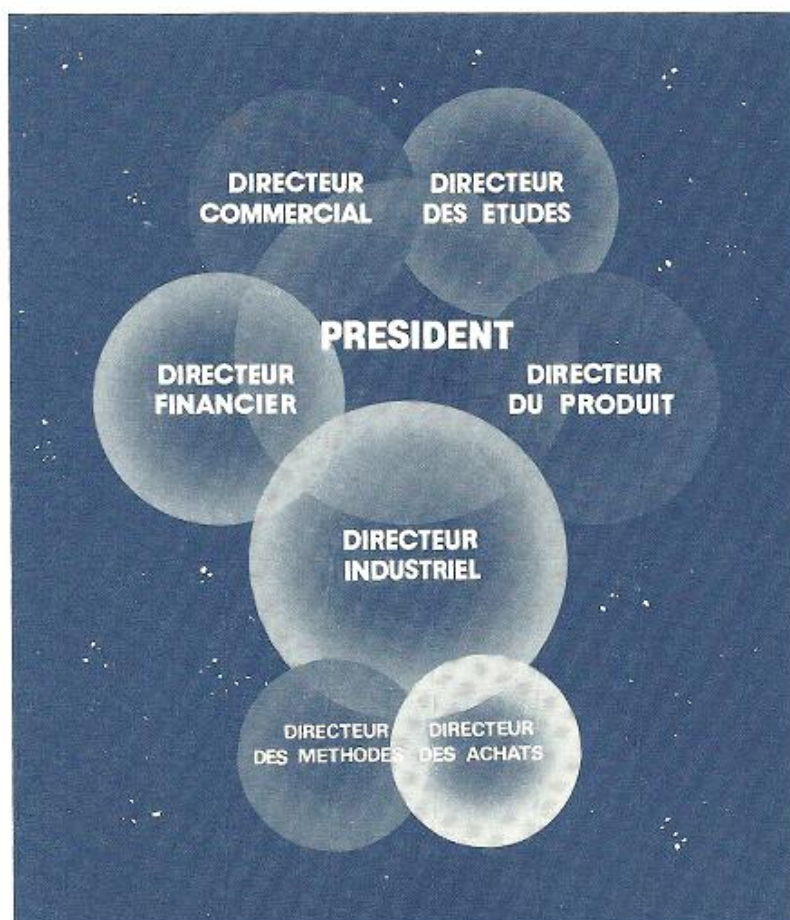
- Culturelles, sportives, économiques doivent être encouragées par dégrèvements fiscaux.
- Les associations font partie de la DÉMOCRATIE.

ORGANIGRAMME

CLASSIQUE



MOLÉCULAIRE PARTICIPATIF



DE LA DÉVALUATION

- Un pays qui dévalue s'appauvrit.
- Une dévaluation n'a jamais entraîné un revirement durable du commerce extérieur.
- Une dévaluation freine les investissements.
- Une dévaluation augmente l'inflation.
- Une dévaluation augmente les inégalités sociales et est source de conflit.

“Chercher des avantages à une dévaluation est un mensonge intellectuel”.

DE LA T.V.A.

“ou comment un impôt intelligent appliqué sans réserve et sans nuance devient nuisible à la production nationale”.

- La T.V.A. est une taxe à la valeur ajoutée et ne se substitue pas à une taxe sur le chiffre d'affaires.
- La T.V.A. ayant supprimé toutes les taxes sur le chiffre d'affaires et prestations de service a engendré des surtaxes sur salaires et, ainsi :
 - a contribué au déclin de l'industrie nationale, et,
 - a fait le lit de l'importation et des grandes surfaces.
- Une super T.V.A. (33 %) tue le marché national des produits ainsi frappés (exemples : voitures haut de gamme, disques, ...)
- Une super T.V.A. engraisse et endort l'Etat, elle masque la situation réelle de la production nationale.
- Une T.V.A. ne doit jamais dépasser 20 %.

“Dans la vie un corps engendre toujours un anticorps”.

FINANCEMENT DES COLLECTIVITÉS LOCALES

par trois taxes

- Taxes foncières.
- Taxe sur le chiffre d'affaires et les prestations de service (maximum 2 %) (et non pas une TVA).
- Taxe au m² sur les grandes surfaces de commerces et entrepôts,
à l'exclusion des laboratoires, des centres de recherche, de l'industrie et du petit commerce.

“Le financement des collectivités locales ne doit jamais se faire par des taxes :
- sur les salaires ;
- et sur les investissements industriels”.

FINANCEMENT DES COLLECTIVITÉS LOCALES

par trois taxes

- Taxes foncières.
- Taxe sur le chiffre d'affaires et les prestations de service (maximum 2 %) (et non pas une TVA).
- Taxe au m² sur les grandes surfaces de commerces et entrepôts,
à l'exclusion des laboratoires, des centres de recherche, de l'industrie et du petit commerce.

“Le financement des collectivités locales ne doit jamais se faire par des taxes :
- sur les salaires ;
- et sur les investissements industriels”.